

Résumé de la réunion de CCAS du 04 juin 2020

Membres du Conseil Municipal : Madame Stéphanie COOLOS, Madame Régine DUFLOS, Madame Sandrine LESTOQUOY, Monsieur Jean-Paul LELEU

Membres extérieurs : Madame Nathalie DELANGE, Madame Séverine DEVILLERS, Monsieur Cyril MEURIN, Monsieur William LERICHE (excusé)

Monsieur le Président propose la nomination de Madame Séverine DEVILLERS au poste de vice-présidente du CCAS, proposition acceptée à l'unanimité par le bureau.

1) Présentation du rôle du CCAS

Monsieur le Président présente le rôle du CCAS au sein de la commune et rappelle les actions actuellement menées : Cadeau pour chaque naissance, Participation au centre aéré estival, Opération « bourse horizon études », Repas dansant pour les aînés et Colis de Noël pour les aînés. Pour les 2 dernières actions, les bénéficiaires sont les personnes âgées de 68 ans et plus. Pour 2020, ils sont au nombre de 100.

2) Programmation du calendrier 2020

Suite à la présentation, il convient de prévoir le calendrier des diverses actions :

- Mercredi 21 octobre : Repas des aînés à la salle « Le Bois Clet »
- Vendredi 6 novembre : Date limite de dépôt des dossiers pour la bourse Horizon Etude
- Samedi 28 novembre à 11h : Cérémonie de remise des « chèques » pour la bourse Horizon Etudes
- Samedi 19 décembre : Distribution des colis de Noël aux aînés

3) Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Président présente le budget primitif. Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour 9.033,99 euros. Les recettes proviennent principalement de la subvention de la commune (6.000 €) et du report d'excédent de 2019 (2.433,99€)

Le bureau vote à l'unanimité le budget primitif 2020.

4) Questions diverses

Mesdames Stéphanie COOLOS et Sandrine LESTOQUOY proposent d'établir un document reprenant les différentes aides que la population pourrait prétendre auprès des diverses administrations.

Aides du Département de la population auprès des administrations

Vous avez des démarches à réaliser, ou vous souhaitez simplement des conseils, les agents du Département du Pas de Calais exercent leur mission dans différents domaines. Pour vous aider, et vous orienter, voici une liste exhaustive des adresses et liens internet. **Site : pasdecalais.fr**

Vous avez un enfant de moins de 6 ans

Vous cherchez une assistante maternelle → Liste à la mairie ou à la MDS de Calais

Vous souhaitez des conseils, un suivi médical pour votre enfant (pesée, conseil allaitement, vaccinations) => adressez-vous à la PMI (Protection Maternelle et infantile)

Consultation de nourrissons → Maison de pays d'Ardres Avenue Ferdinand BUSCOT 62610 Ardres

Téléphone : 03.21.35.17.46. Pour une consultation : Prendre rendez-vous sur **Doctolib**

Vous avez des difficultés financières → Vous pouvez contacter la MDS du Calais et prendre rendez-vous avec une assistante sociale au 40 rue Gaillard 62100 Calais.

Téléphone :03.21.00.01.50

A savoir : Des permanences se déroulent à la Maison de Pays d'Ardres

Vous avez un jeune de 16 à 25 ans qui souhaite :

permis de conduire

→ passer le BAFA ou BAFD

vacances en autonomie

→ passer le

→ prendre ses premières

Plusieurs dispositifs d'aides sont possibles, connectez- vous sur **jeunedu62.fr** ou sur **pasdecalais.fr**

La maison des Adolescents du Littoral → accompagnement individuel global des adolescents par différents professionnels ('infirmière, psychologue, éducateur spécialisé, assistante sociale, animateur, médecin, diététicienne, conseillère conjugale et familiale)

La MDA accompagne également les parents les parents qui en éprouvent le besoin.

RDV par téléphone, permanence possible sur Calais au 32 rue de Wissocq à Saint Omer. Téléphone : 03.21.11.34.70
A Boulogne sur Mer au 03.91.18.15.80

Lien Facebook : **maison des ados du littoral**

Les personnes en situation de handicap et le public âgé

La maison de l'autonomie du Calais 44 rue Gaillard 62100 Calais

Maison.autonomie.calais@pasdecalais.fr Téléphone : 03.21.00.02.70

Elle accueille, informe, oriente et accompagne les personnes en situation de handicap, les publics âgés et leurs proches aidants.

Différents dispositifs sont possibles pour aider les personnes fragilisées. Ils sont présentés sur le site du département pasdecalais.fr. Vous y trouverez les différents dossiers concernant :

→ MDPH

→ Aide au transport

→ Aide personnalisée à l'autonomie (APA)

→ Chèques emploi service

→ Aide sociale à l'hébergement

→ Aide à l'adaptation de l'hébergement

Aides de la C.A.F de la population auprès des administrations

La Caisse d'Allocations Familiales peut accorder sur ses fonds d'Action Sociale et dans la limite des crédits budgétaires de l'année, des aides aux familles. **Pour cela, il faut au moins percevoir des prestations au titre d'un enfant à charge et ne pas dépasser un quotient familial fixé par le Conseil d'Administration.** Ces aides interviennent dans les domaines suivants :

- Enfance et jeunesse :

- Aides à la formation d'animateur « BAFA » (initiale et approfondissement)
- Aide tickets loisirs jeunesse
- Aide aux vacances VACAF et aux temps libres
- Prêt amélioration du lieu d'accueil assistant(e) maternel(le)
- Prime d'installation pour un(e) assistant(e) maternel(le)

- Parentalité :

- Aide « naissances multiples »
- Aide décès enfant
- Aide à la poursuite d'études universitaires des étudiants payée CROUS
- Aide à l'outillage

- Logement et cadre de vie

- Prêt d'équipement
- Prêt installation
- Prêt amélioration habitat

Ces demandes peuvent être faites en vous connectant sur **le site caf.fr** (sur votre dossier allocataire).

De plus, la Caf a mise en place de offres de service social. En effet, **lors d'un changement de situation déclaré en Caf** (Séparation – 1ère naissance ou adoption – grossesse multiple – impayés de loyers – logement non-décent – décès...), le service social de la Caf envoie directement aux allocataires concernés des mises à disposition afin de voir la situation avec des assistantes sociales.

Pour plus d'informations, il est possible de se renseigner à l'Antenne de Développement Social de Calais au 03 21 19 02 30.